



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conséquences de la crise sanitaire sur l'accès gratuit aux musées

Question écrite n° 37839

Texte de la question

Mme Agnès Thill attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur les conséquences de la crise sanitaire sur l'accès gratuit aux musées nationaux à destination des jeunes de moins de 26 ans résidents des pays de l'Espace économique européen. En effet, depuis le début de la crise sanitaire, de nombreuses mesures concernant l'art et culture ont été prises afin de limiter le phénomène épidémique. Parmi ces mesures, la fermeture des musées et des galeries d'art, obligatoire depuis le 24 décembre 2020, a empêché les jeunes de moins de 26 ans de bénéficier de cet accès gratuit dans les musées et centres culturels. Cette impossibilité touche notamment ceux pour qui cette capacité arrivait à échéance alors que l'accès gratuit à l'art et à la culture est nécessaire pour cultiver et former l'esprit critique de la jeunesse tout en lui donnant goût pour l'art et l'histoire. Aussi, elle lui demande si elle compte prendre des dispositions pour ces jeunes qui n'ont pu bénéficier de leurs dernières années de gratuité d'accès dans les musées et centres culturels pour qu'ils puissent profiter d'un report d'échéance équivalent à la durée du temps de fermeture de ces lieux.

Texte de la réponse

Les mesures prises pour lutter contre la diffusion de l'épidémie de Covid-19 ont impliqué une fermeture prolongée des monuments et musées nationaux, les empêchant de recevoir du public. Cette situation s'est avérée préjudiciable pour l'ensemble des concitoyens, mais particulièrement pour les plus jeunes, privés de la majorité des opportunités de découvrir des œuvres originales et dont le parcours d'éducation artistique et culturelle a ainsi été fortement affecté. La situation des jeunes adultes dans leur 26e année, qui ont perdu le bénéfice de leur dernière année de gratuité d'accès aux lieux susmentionnés, et sont par ailleurs, pour beaucoup, dans une situation financière, mais aussi sociale et psychologique difficile, illustre de façon particulièrement frappante à quel point la mobilisation de tous nos concitoyens pour lutter contre l'épidémie a été souvent synonyme de sacrifices, notamment pour les plus jeunes. Le ministère de la culture s'engagera pleinement dans un plan de relance ambitieux, pour que chacun puisse à nouveau prendre part à la vie artistique et culturelle du pays, mesurant à quel point la culture est vecteur de lien et de résilience. Une attention toute particulière sera portée aux plus jeunes. Toutefois, une mesure telle qu'une extension ponctuelle du dispositif de gratuité à destination des jeunes concernés au titre de l'année 2020, et qui auront dépassé l'âge limite de 26 ans au moment de la réouverture des lieux culturels, ne semble pas répondre à l'ampleur des enjeux. Car une fois encore, c'est bien l'ensemble des enfants et jeunes, tous âges confondus, qui ont été impactés par cette crise, et se sont vus notamment priver de plusieurs mois de bénéfice de la gratuité d'accès aux monuments et collections des musées nationaux. La réponse à apporter doit s'adresser à tous ces enfants et tous ces jeunes, en même temps qu'elle doit permettre aux acteurs d'un secteur culturel éprouvé de reprendre leur activité dans les meilleures conditions possibles et en stabilisant leur situation financière. C'est le sens des moyens importants mobilisés par le ministère de la culture au service tant de la participation de tous à la vie culturelle que des dispositifs de soutien à tous les professionnels de la culture. Ainsi, dès la réouverture des lieux culturels, les propositions d'éducation artistique et culturelle, en temps scolaire et hors temps scolaire, retrouveront toute leur place. La Nuit européenne des musées, qui n'a pu se dérouler au printemps, a eu lieu le

samedi 3 juillet dernier. Une nouvelle édition de « L'été culturel » a également été lancée pour offrir sur tout le territoire, et notamment dans les quartiers politique de la ville, ou en territoires ruraux, des propositions artistiques et culturelles renouvelant le rapport aux publics, et très largement adressées aux enfants, adolescents et jeunes adultes. Une attention toute particulière est portée aux jeunes adultes avec la généralisation du pass Culture à l'ensemble du territoire français. Si le crédit de 300 € pour accéder à des offres culturelles variées est réservé aux jeunes de 18 ans, ce dispositif deviendra une application géo-localisée accessible à tous, permettant de découvrir des offres culturelles de proximité. Avec une éditorialisation pensée pour s'adresser aux jeunes, le pass Culture a également pour vocation d'encourager la création d'offres exclusives et innovantes leur étant destinées, et à terme, de devenir un véritable réseau culturel des jeunes, leur permettant de partager leurs expériences culturelles dans toute leur diversité.

Données clés

Auteur : [Mme Agnès Thill](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37839

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 avril 2021](#), page 2861

Réponse publiée au JO le : [27 juillet 2021](#), page 6016